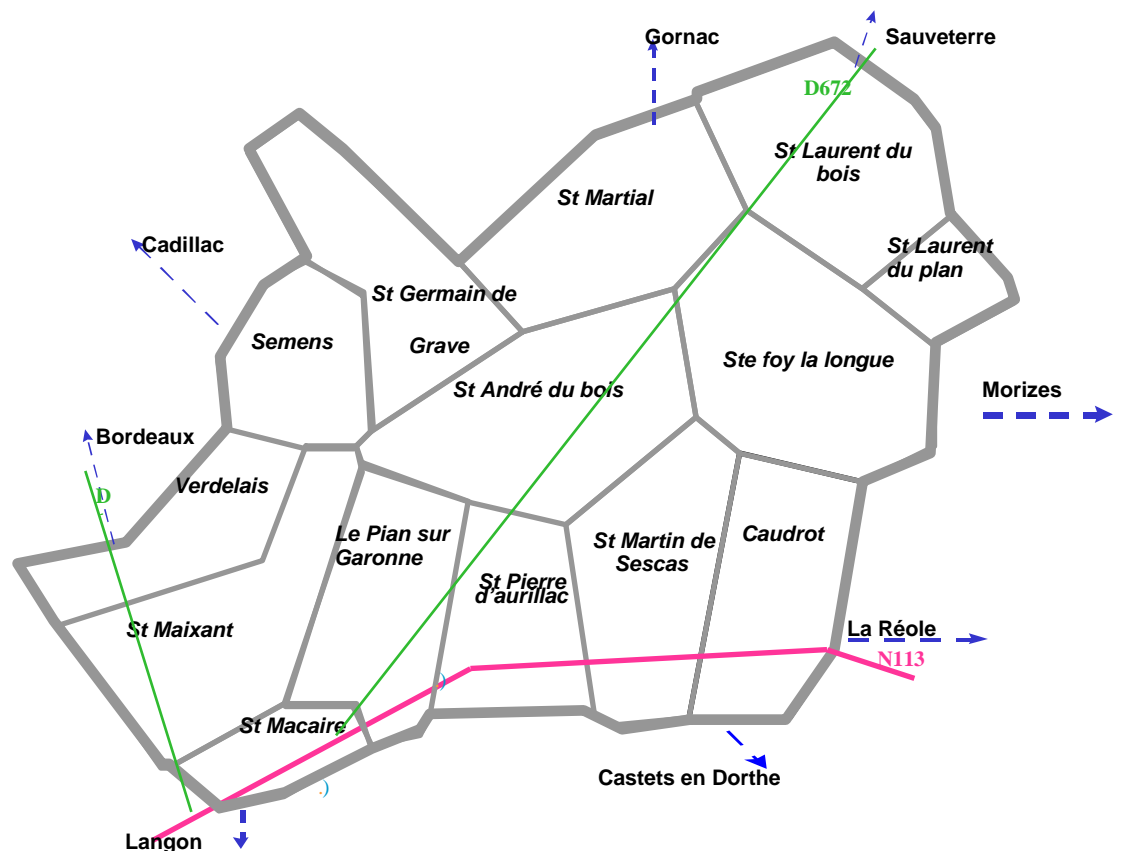


# Communauté de Communes des Coteaux Macariens

## CAHIER DES CHARGES MISE EN RESEAU DES POINTS LECTURES ET MEDIATHEQUE/BIBLIOTHEQUE DU CANTON



## **I PRESENTATION DU CONTEXTE LOCAL.**

### **A – PRESENTATION DU MAITRE D’OUVRAGE :**

La Communauté de Communes des Coteaux Macariens créée en décembre 2002 regroupe 14 communes : Caudrot, Pian sur Garonne, St André du Bois, Ste Foy la Longue, St Germain de Graves, St Laurent du Bois, St Laurent du Plan, St Macaire, St Maixant, St Martial, St Martin de Sescas, St Pierre d’Aurillac, Semens, Verdélais.

Nombre d’habitants au dernier recensement : 8670 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Cet E.P.C.I (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) est actuellement en TPU.

La Communauté de Communes des coteaux Macariens exerce en lieu et place des Communes membres, les compétences suivantes :

- Développement économique
- Aménagement de l’espace
- Protection et mise en valeur de l’environnement
- Politique du logement et cadre de vie
- Faucardage
- Social et éducation
- Culture et sport
- Mise en commun de matériel
- Signature et gestion des procédures contractuelles
- Prestations de services

# - LE CONTEXTE LOCAL EN MATIERE DE LECTURE PUBLIQUE

*Les données de la BDP*

## → CdC des côteaux macariens

6 bibliothèques pour 14 communes

données : exercice 2007

Commune	Typo.	Population desservie dernier recensement	Projet en cours	Nb lecteurs individuels	% Lecteurs individuels	Autres supports (CD, DVD...)	Gratuité	Budget acq.	Montant acq. €	Budget €/hab	Nb doc fonds propre	Surface (m <sup>2</sup> )	m <sup>2</sup> / 100 hab	gestion Inform. (pro)	Nb bénévol	Nb ETP salariés	Accès internet	Fonds BDP
Caudrot	PL	933	non	130	13,93 %	non	oui	oui	1 000	1,07	3 053	50	5,3	non	6	0	non	249
St-André-du-Bois	D	400	non	66	16,50 %	non	oui	oui	360	0,9	250	5	1,3	non	4	0	non	529
St-Laurent-du-Bois	D	219	non	63	28,77 %	non	oui	non	0	0	772	12	5,5	non	2	0	non	401
Saint-Macaire *	PL	1 678	non	53	3,16 %	non	non	non	NC	NC	1 493	60	3,6	non	8	0	non	876
Saint-Martial	PL	174	non	12	6,89 %	non	oui	non	0	0	230	25	14,4	non	1	0	non	805
Verdelais	D	885	non	139	15,70 %	non	oui	non	0	0	4 960	25	2,8	non	1	0	non	45
<b>Total CDC desservie</b>		<b>4 289</b>	<b>non</b>	<b>463</b>	<b>10,79 %</b>	<b>0/6</b>	<b>5/6</b>	<b>2/6</b>	<b>1 360</b>	<b>0,32</b>	<b>10 758</b>	<b>177</b>	<b>4,1</b>	<b>0/7</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0/6</b>	<b>2 905</b>
<b>Total ensemble CDC</b>		<b>8 317</b>	<b>non</b>	<b>463</b>	<b>5,57 %</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 360</b>	<b>0,16</b>	<b>10 758</b>	<b>177</b>	<b>2,1</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>

\* Saint-Macaire : données d'activité 2007 non communiquées à la BDP (reconduction de données antérieures pour établissement de statistiques)

\*\* Saint-Maixant : bibliothèque hors réseau BDP depuis 2005

**Depuis le mois de mars 2010, la petite médiathèque de Saint Pierre d'Aurillac a ouvert ses portes.**

**Ce sont plus de 100 adhérents qui fréquentent actuellement ce nouveau lieu.**

## **II – OBJET DE L'ETUDE.**

L'étude doit être un outil opérationnel d'aide à la décision.

Les élus de la Communauté de Communes des Coteaux Macariens souhaitent, par cette étude, obtenir du bureau d'étude une feuille de route permettant d'offrir à la population du canton un accès efficace et moderne à la lecture publique, et aux supports multimédias (CD, DVD, internet...).

L'efficacité se mesure à l'aune de plusieurs critères cumulatifs :

- la proximité et l'accessibilité des différents sites existants
- la qualité et la complémentarité du service rendu.
- L'accès au multimédias (audio, vidéo, internet) doit être proposé sur le territoire, l'étude devra préciser les différentes possibilités en la matière, et localiser les équipements qui offriront ces services.
- Le coût global pour le territoire (communes et communauté de communes). Les propositions fournies devront impérativement être chiffrées, tant en investissement qu'en fonctionnement.

La stratégie recherchée doit :

- S'appuyer sur l'existant et envisager la complémentarité avec les politiques communales en la matière. L'étude devra faire ressortir ce qui relève de l'intérêt communautaire, et ce qui relève des communes, dans une logique de réseau.
- Tenir compte du facteur humain, et notamment le fait qu'il n'y a pour l'instant que des bénévoles sur les différents points lecture.
- Veiller à la cohérence entre la politique de lecture publique et les autres services à la population, qu'ils soient communaux ou communautaires. Cette cohérence s'entend notamment en termes de proximité et de dynamique avec les équipements existants (écoles, accueils de loisir, maison de retraite, RAM, multi accueil...)
- Constituer le socle d'une politique culturelle communautaire.
- Tenir compte de l'offre ou de l'absence d'offre sur les territoires voisins. Des propositions de complémentarité, ou de travail partenarial avec les collectivités voisines peuvent être envisagées.

### **Cadre juridique et politique élargie :**

Le cabinet devra tenir compte des projets et des politiques publiques suivants afin de déterminer les schémas d'organisations :

- le plan départemental de lecture publique (Conseil Général de la Gironde – Bibliothèque départementale de prêt). Ce plan doit être considéré tant au niveau des éléments qu'ils apportent (chiffres, statistiques...), qu'à celui du niveau d'exigence et des objectifs poursuivis par le Conseil Général de la Gironde.
- La charte du Pays des Rives de Garonne.
- Les dispositifs de l'Etat : DRAC
- Les dispositifs de la Région Aquitaine

### **III CONTENU DE L'ETUDE**

Le prestataire devra :

- Réaliser un diagnostic et analyser l'état de la lecture publique sur la Communauté de Communes
- Proposer une organisation de mise en réseau et enrichir l'offre disponible sur l'ensemble du territoire de la cdc
- Réfléchir à un service itinérant sur le canton
- Tenir compte de la configuration du territoire, de sa culture et de son patrimoine.
- Faire un état des lieux de l'infrastructure réseau et internet sur le territoire (accès internet haut débit, débit théorique disponible ...)
- Evaluer les charges et les ressources financières en investissement et en fonctionnement
- Proposer un échéancier de réalisation
- programmer des équipements et ou des aménagements (tranche conditionnelle)

#### **A – PHASE 1 : DIAGNOSTIC LOCAL**

La phase de diagnostic ne doit pas être un état des lieux figé du territoire, qui se contente d'assembler des éléments déjà connus de tous.

Elle doit être concise et conduite dans le but de soutenir la phase opérationnelle.

## 1) Analyse de l'environnement

- une analyse de l'environnement socioculturel du territoire sera réalisée, afin notamment de hiérarchiser les publics cibles, les atouts et les contraintes.
- L'analyse des marges financières de la collectivité, et des Communes membres, devra être réalisée. Cette analyse sera conduite à ce stade de diagnostic ou au stade opérationnel (phase 2).

## 2) Etat des lieux des équipements et des actions culturelles

### a) Pour les différents sites du territoire :

Dresser un inventaire au moyen d'une fiche d'identité faisant apparaître les points suivants :

- fréquentations et attractivités (y compris hors de la commune et cdc)
- évaluation des collections
- évaluation des niveaux de collaboration et de partenariat
- évaluation des moyens financiers (budget), humains et matériels
- recensement des atouts et des insuffisances en matière d'offre de services
- actions ponctuelles
- recensement des attentes des bénévoles

### b) Pour les actions culturelles du territoire

- recenser les actions passées, existantes et à venir émanant du territoire (communes, intercommunalité, initiatives privées) ainsi que les équipements culturels ou servant à cet effet. Une fiche d'identité par action sera réalisée dans les mêmes termes que pour a)
- rechercher les complémentarités possibles avec l'objet de l'étude

### c) Équipement des territoires voisins

Dresser un état des lieux des équipements extérieurs aux Coteaux Macariens et qui attirent la population du territoire, en faisant apparaître les principaux atouts, et éléments d'attractivité, ainsi que les lacunes.

Cette phase permettra d'identifier et de mettre en évidence les dysfonctionnements, les atouts et les dépendances du territoire.

L'équipe d'étude réalisera des entretiens à minima avec les responsables des différents sites, les élus des communes concernées, les enseignants des écoles maternelles et élémentaires et la cdc.

Un rapport d'étape sera réalisé, soumis au comité technique et pour validation au comité de pilotage.

## **B – PHASE 2 / DEFINITION DES SCHEMAS D'ORGANISATION DU RESEAU DES POINTS LECTURES ET DE LA PETITE MEDIATHEQUE :**

A partir de la phase 1, le cabinet devra fournir les différents scénarios d'organisation.

Ils devront être déclinés sous la forme de préconisations opérationnelles.

Pour chaque scénario (au moins deux), le cabinet devra :

- présenter les différents équipements existants ou à améliorer ou à construire envisagés, leur niveau d'offre (en utilisant la nomenclature de la BDP), leur complémentarité
- présenter les différentes modalités de fonctionnement (gestion directe ou déléguée...), accompagnées des éléments de pré programmation du ou des équipements proposés. Le cabinet devra s'appuyer sur des exemples émanant d'autres structures
- fournir les différentes charges de fonctionnement du réseau (proposer les budgets prévisionnels de fonctionnement des 5 premières années) et les charges éventuelles d'investissement
- fournir les différentes sources de financement (subventions, financements privés...) tant en fonctionnement qu'en investissement
- établir un tableau comparatif « avantages-inconvénients » de chaque hypothèse.
- Préciser les éléments à prendre en compte pour une informatisation en réseau.

Ces scénarios tiendront évidemment compte des capacités financières de la collectivité.

## **C – PHASE 3 : TRANCHE CONDITIONNELLE PROGRAMMATION DES EQUIPEMENTS**

Sur le scénario retenu par la collectivité, l'équipe d'étude apportera au maître d'ouvrage tous les éléments nécessaires à la programmation des équipements retenus et notamment :

- le plan de financement détaillé (financement intercommunaux et les éléments à la charge des communes, avec le cas échéant des fonds de concours de l'intercommunalité)
- l'organisation des ressources humaines
- la programmation architecturale des bâtiments : élaboration du/des cahier(s) des charges pour la désignation du maître d'œuvre d'AMO (assistance de maîtrise d'ouvrage) pour l'ensemble du marché de maîtrise d'œuvre.

## **IV – MODALITES DE REALISATION DE L'ETUDE**

### **A – ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE**

L'envoi des convocations et des comptes-rendus sera assuré par la Communauté de Communes. La rédaction des comptes-rendus sera à la charge du cabinet.

#### a) Comité de pilotage :

Composition : il comprendra notamment les membres du groupe de travail culture, la coordonnatrice sport et culture, la présidente et la directrice de la cdc, le directeur de la BDP et ses représentants pour le secteur, le représentant de la DRAC, le représentant du conseil Régional.

#### Mission :

Le comité de pilotage suivra le déroulement de l'étude et validera chacune des étapes. Il fournira au titulaire les informations nécessaires à ses travaux, et pourra notamment indiquer les établissements et personnes à rencontrer.

La présidence du comité de pilotage sera assurée par la Présidente de la communauté de communes.



## b) Comité technique

Composition : a minima le président de la commission « sport et culture », le groupe de travail culture, bénévoles, la coordonnatrice sport et culture, le représentant de la BDP

### Mission :

Le comité technique assurera le suivi et l'organisation des réunions, et servira de relais avec le cabinet d'étude.

Il accompagnera le cabinet d'étude dans ses recherches et lui fournira les informations spécifiques et techniques nécessaires à ses travaux.

La présidence du comité technique sera assurée par le président de la commission culture.

## **B – REALISATION DU DOCUMENT FINAL**

Après présentation et validation par le comité de pilotage, le cabinet d'étude rédigera le dossier définitif. Il sera ensuite présenté au conseil communautaire.

Celui-ci devra reprendre l'ensemble des phases étudiées en établissant le constat de la situation actuelle et les différents schémas d'organisation.

Par ailleurs, la réalisation de cartographies sera demandée pour la visualisation d'une ou des problématique(s) identifiées aux cours des étapes, et à chaque fois qu'il sera nécessaire pour faciliter la compréhension.

La tranche conditionnelle sera lancée par émission d'un ordre de service, en fonction de la décision prise en conseil communautaire.

## **C – DUREE DE L'ETUDE**

La durée totale de prestation jusqu'à rédaction du dossier définitif et présentation au conseil communautaire est fixée à 5 mois.

La première phase fera l'objet d'un rapport d'étape, avant poursuite de la mission, validé par le comité de pilotage.

Un ordre de service notifiera le démarrage de la phase suivante.

La durée de la phase conditionnelle sera à discuter avant son démarrage, le cas échéant.

## **D – REMISE DES DOCUMENTS**

Les documents de travail intermédiaires seront remis en 15 exemplaires lors du comité de pilotage, et 5 exemplaires en comité technique.

Le rapport d'étape mentionné dans le présent cahier des charges devra être fourni en 15 exemplaires reliés, dont 1 reproductible avec les logiciels du maître d'ouvrage, et adressés au maître d'ouvrage, qui en assurera la diffusion.

Le dossier définitif sera remis en 15 exemplaires, dont 1 reproductible et compatible avec les logiciels du maître d'ouvrage, et adressés au maître d'ouvrage, qui en assurera la diffusion.

Tous les documents écrits produits devront être intégrés dans le même temps sous CD ROM, compatible avec les logiciels du maître d'ouvrage.

## **E – CONFIDENTIALITE**

Tout consultant, expert ou sous-traitant participant à l'étude sera tenu à la stricte confidentialité, notamment sur l'ensemble des informations qu'il sera amené à connaître dans le cadre de l'étude.